

Arrêté du 31 mars 2011 relatif à la fiche de chantier prévue à l'article R. 717-78-1 du code rural et de la pêche maritime — Annexes

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	21/04/2011
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	AGRS1110139A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023883598

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Proportion d'arbres morts, dépérissant... Arbres atteints d'affections susceptibles de présenter un danger pour les travailleurs (suie de l'érable, etc.). [...]

[...] Proportion d'arbres morts, dépérissant. Arbres atteints d'affections susceptibles de présenter un danger pour les travailleurs (suie de l'érable, etc.). IV. - Risques biologiques Borréliose de Lyme. [...]

[...] Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et le directeur général du [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles R. 717-78-1 et R. 717-78-3 ; Vu le code du travail, Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE AGRS1110139A du 21 avril 2011, « Arrêté du 31 mars 2011 relatif à la fiche de chantier prévue à l'article R. 717-78-1 du code rural et de la pêche maritime – Annexes ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023883598> (consulté le 31 août 2026).